



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

233

Arrêté n° du 10 JUIN 2014

fixant la liste des candidats pour le premier tour de l'élection partielle du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon

**Le Préfet de la collectivité territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2014-491 du 16 mai 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (Saint-Pierre-et-Miquelon) ;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Pierre MAGNIN déposée en préfecture le mercredi 4 juin 2014 à 14h00 et enregistrée définitivement le vendredi 6 juin 2014;

VU la déclaration de candidature de Madame Annick GIRARDIN déposée en préfecture le mercredi 4 juin 2014 à 15 h15 et enregistrée définitivement le vendredi 6 juin 2014;

VU la déclaration de candidature de Monsieur François ZIMMERMANN déposée en préfecture le jeudi 5 juin 2014 à 15h45 et enregistrée définitivement le vendredi 6 juin 2014;

VU la déclaration de candidature de Monsieur Roger RODE déposée en préfecture le vendredi 6 juin 2014 à 16h15 et enregistrée définitivement le même jour à 18h05 ;

CONSIDERANT que le dépôt des candidatures pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a expiré le vendredi 6 juin 2014 à 18 heures ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

ARRETE

Article 1^{er}

La liste des candidats pour le premier tour de l'élection partielle du député pour la circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon est arrêtée comme suit :

Monsieur Pierre MAGNIN

Remplaçant éventuel : Madame Marie-France GALLET

Madame Annick GIRARDIN

Remplaçant éventuel : Monsieur Stéphane Aurélien Pierre CLAIREAUX

Monsieur François ZIMMERMANN

Remplaçant éventuel : Monsieur Joseph Pierre Guy BEAUERTUIS

Monsieur Roger RODE

Remplaçant éventuel : Monsieur Jean-Michel DUBOIS

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon et qui sera notifié à Madame le Sénateur-Maire de Saint-Pierre, à Monsieur le maire de Miquelon-Langlade ainsi qu'à Madame la présidente de la commission de propagande et à Monsieur le président de la commission de recensement général des votes.

Fait à Saint-Pierre, le 10 JUIN 2014

Pour le Préfet, et par Délégation
Le préfet,
La Secrétaire Générale

The image shows a blue ink signature of Catherine WALTERSKI over a circular official seal. The seal contains the text 'PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON' and '3' in the center, surrounded by a decorative border.

Catherine WALTERSKI